



DOSSIER DE PRESSE

05 OCTOBRE 2021 - 10h30 – 11h30
5 rue du printemps – 44700 ORVAULT

" Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : il y a urgence ! "

Problèmes de recrutement, manque de reconnaissance, épuisement des personnels..., les établissements et services associatifs engagés auprès des personnes vulnérables ont vu leurs difficultés s'accroître avec la crise sanitaire. C'est tout le secteur associatif à but non lucratif qui est menacé, et par conséquent l'accès au droit des personnes les plus vulnérables !

En région des Pays de la Loire, une mobilisation interfédérale regroupant la Croix rouge Française, FEHAP, Nexem et l'URIOPSS des Pays de la Loire est active depuis plusieurs mois sur ces problématiques.

Nous avons donc le plaisir de vous inviter à la conférence de presse en présence de :

- Monsieur Eric DUPREZ, Directeur général de l'association Arria et Vice-Président de l'Uriopss des Pays de la Loire,
- Madame Katy LEMOIGNE, Directrice générale de l'association Chanteclair et Vice-Présidente de l'Uriopss des Pays de la Loire,
- Monsieur Marc MARHADOUR, Délégué régional NEXEM,
- Monsieur Jean-Yves GÉLINIER, Directeur du pôle handicap Mayenne/Maine-et-Loire, Croix Rouge Française,
- Monsieur Etienne VALOIS, APF France Handicap.

Pour l'URIOPSS Pays de la Loire,

Peggy JEHANNO
Directrice Régionale

Pour la Croix Rouge Française,

Ludovic LE MERRER
Directeur Régional

Pour NEXEM,

Marc MARHADOUR
Délégué Régional
réfèrent Nexem
Pays de la Loire

Pour la FEHAP,

Cécile ALLEMAN
Déléguée Régionale
Pays de la Loire

Pour l'APF France Handicap,

Etienne VALOIS

Merci de confirmer votre participation par email : i.ruisseau@uriopss-pdl.fr

Infos pratiques

Mardi 5 octobre 2021 – 10H30-11H30

[5 rue du printemps – 44700 ORVAULT](#) (dans les locaux de l'ITEP Le Cardo)

Contact presse

Isabelle RUISSEAU, chargée de communication. Uriopss Pays de la Loire, 4 rue Arsène Leloup, NANTES.
i.ruisseau@uriopss-pdl.fr / 07 56 19 57 13 - 02.51.84.50.10 / <http://www.uriopss-pdl.asso.fr>

" Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : il y a urgence ! "

DOSSIER DE PRESSE – 05 OCTOBRE 2021

Attractivité des métiers : un enjeu vital pour les associations de solidarité

Force est de constater que les réponses actuelles des pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur des enjeux, pourtant connus de longue date. Depuis plusieurs années déjà, le réseau Uniopss-Uriopss, avec toutes les fédérations, alerte en effet sur les tensions vécues par les structures des champs de la santé, du social et du médico-social, dans un contexte de transformation de l'offre. Soumis à des objectifs chiffrés, des procédures rigides visant la quantité plus que la qualité, la rentabilité au détriment de l'humain, les salariés de ces secteurs ont le sentiment que leur travail perd de son sens. Alors qu'on a tant besoin des compétences de ces professionnels, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre de fuite de professionnels d'un secteur à un autre mieux valorisé

Un secteur sinistré

L'absentéisme et les départs ont accru la charge des salariés restants, et les publics, plus nombreux, nécessitent une prise en charge souvent plus délicate, conjuguée à une complexité administrative et RH croissante et à des financements restreints. En effet, les financeurs réduisent de plus en plus les temps d'intervention, sans diminuer en proportion les tâches à réaliser, ce qui génère, par ricochet, des conditions de travail dégradées, une augmentation du mal-être au travail et de fait, avec un temps moindre pour réaliser les bons gestes et utiliser les bonnes postures, une évolution très défavorable du taux de sinistralité (le secteur médico-social occupe la première place en termes d'accidents du travail, d'affections psychiques et de maladies professionnelles comme les troubles musculo-squelettiques).

Ces constats concernent tout le secteur social, médico-social et sanitaire, mais ils sont encore plus criants dans le champ de l'aide à domicile dont les métiers sont arrivés, une nouvelle fois en 2019, en tête du classement de l'Assurance maladie en matière d'accidents du travail et invalidité (devant le secteur du BTP).

Toutes ces difficultés mettent donc en danger les associations et ne sont pas sans conséquence sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes, qu'il s'agisse de personnes âgées, en situation de handicap, d'addictions, d'exclusion ou de mineurs à protéger.

Bien accompagner les personnes signifie du personnel en nombre suffisant, compétent et mieux payé ! Le risque de dégradation ou de rupture d'accompagnement, voire de fermeture de structures, est une réalité que nous ne pouvons accepter !

Les défis à relever, non seulement pour accroître l'attractivité des métiers de ce secteur, lutter contre le sentiment de perte de sens mais aussi pour assurer des réponses de qualité passent également par une évolution organisationnelle (dont celle des temps de travail), managériale, un soutien aux démarches de qualité de vie au travail, l'adaptation du domicile des personnes pour éviter les accidents du travail, l'élargissement des opportunités de progression de carrières, une politique interne en faveur de formations. Les associations doivent s'inscrire dans un autre modèle, plus humain, plus participatif, et pour ce faire mettre en place des démarches de RSE (assorties d'une gouvernance participative et reconnaître les savoirs expérientiels au même titre que l'expertise des professionnels), donner du sens à l'action individuelle et collective au travers d'un projet commun, sans oublier la diffusion d'une image plus positive pour lutter contre une image dégradée du secteur, en dépit des discours récurrents et convenus des pouvoirs publics, afin d'éviter les orientations par défaut et de permettre plus de mixité et de parité entre les femmes et les hommes.

L'enjeu des associations aujourd'hui est de mettre la gestion au service des causes qu'elles défendent, dans un but de cohérence entre les valeurs défendues et les méthodes de management utilisées avec des méthodes adaptées à leurs missions d'intérêt général. Il s'agit ainsi de façonner progressivement un nouveau modèle d'organisation, de management mais aussi de pratiques.

© Réseau Uniopss/Uriopss



Communiqué de presse

Le 20 septembre 2021

Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : le réseau Uniopss-Uriopss appelle à une journée de mobilisation nationale le 6 octobre !

Problèmes de recrutement, manque de reconnaissance, épuisement des personnels... les établissements et services associatifs engagés auprès des personnes vulnérables ont vu leurs difficultés s'accroître avec la crise sanitaire. Face à l'urgence, le réseau Uniopss-Uriopss lance un appel à mobilisation sur tout le territoire le 6 octobre prochain.

Depuis plusieurs années déjà, le réseau Uniopss-Uriopss alerte sur la situation tendue vécue par les structures des champs de la santé, du social et du médico-social, dans un contexte de transformation de l'offre. La crise sanitaire que nous traversons ne fait qu'amplifier ces tensions et les réponses actuelles des pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Le projet de loi Autonomie, devenu Générations solidaires, aurait pu être l'occasion d'apporter des améliorations pour renforcer l'attractivité des métiers. Nous savons maintenant que celui-ci ne verra pas le jour durant ce quinquennat. De surcroît, le Ségur de la santé, s'il a apporté une amélioration sensible pour certains, a exacerbé les inégalités de traitement entre les professionnels, entraînant incompréhension et révolte de toutes parts.

De son côté, l'avenant 43 de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD), que nous avons salué, risque d'accroître les difficultés s'il n'est pas appliqué de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de la question prioritaire de la revalorisation de l'ensemble des professionnels, il est indispensable de penser l'attractivité des métiers dans toute sa dimension, incluant la qualité de vie au travail, la politique de formation, ainsi qu'une véritable évolution de carrière. C'est d'ailleurs ce que nous avons porté dans notre contribution au projet de loi Autonomie, appelant à réfléchir à la question de l'autonomie de manière globale.

Toutes ces difficultés ne sont pas sans conséquence sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables, qu'il s'agisse de personnes âgées, en situation de handicap, d'exclusion ou de mineurs à protéger. Le risque de dégradation ou de rupture d'accompagnement, voire de fermeture de structures, est une réalité que nous ne pouvons accepter.

Il est urgent d'agir en faveur de l'attractivité des métiers de la santé et de la solidarité, et de faire entendre la voix de toutes ces personnes engagées au quotidien sur le terrain : soyons donc tous au rendez-vous le 6 octobre en répondant, partout en France, à l'appel lancé par le réseau Uniopss-Uriopss qui a déjà sollicité les partenaires (associations nationales, syndicats d'employeurs,...).

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Paris, le 30 septembre 2021

PLFSS 2022 : une immense majorité des professionnels du social et médico-social exclus des revalorisations

Alors que l'accord Laforcade porte sur la revalorisation salariale de nos métiers, c'est avec stupéfaction et inquiétude que Nexem, principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif, a découvert l'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Les mesures prévues par l'accord ne sont reprises que très partiellement. Aucune enveloppe financière n'est allouée pour la revalorisation des professionnels de l'accompagnement. Aucune information n'a été donnée pour expliquer les choix effectués.

11 000
établissements
et services

330 000
salariés

Notre organisation reste ainsi dans l'attente d'une réponse gouvernementale aux propositions de revalorisation des métiers du secteur social et médico-social faites cet été par les représentants des employeurs et des salariés. A cela s'ajoute, l'absence totale d'avancée sur le sujet de la Conférence sociale, pourtant prévue par l'accord Laforcade pour la fin de l'année, faisant craindre qu'elle ne soit plus à l'agenda des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, l'immense majorité des salariés de notre secteur sont exclus des revalorisations salariales et sont à ce stade écartés du PLFSS 2022 !

Sans explication de la part du Gouvernement, Nexem s'interroge sur la réalité des travaux engagés et la considération des pouvoirs publics à l'égard des personnes les plus fragiles de notre société.

Plus que jamais, à la lumière de la crise sanitaire qui traverse encore le pays, l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social est un enjeu crucial pour un meilleur système de santé, la force et la cohésion de notre modèle social, et notre économie. Ne pas relever ce défi ensemble serait une terrible erreur.

C'est la raison pour laquelle Nexem ne peut se satisfaire de la faiblesse du PLFSS proposé, signe très négatif envoyé à tous les acteurs du secteur. Dès aujourd'hui, Nexem interpelle le Premier ministre en sollicitant une rencontre en urgence et poursuivra fermement son action en faveur des métiers et des professionnels du secteur, notamment dans le cadre du débat parlementaire à venir.

Contacts presse

Nexem

Stéphanie Panissier
Tél. : 07 87 52 19 38
Email : s.panissier@nexem.fr

Agence Maarc

Victoria Bareille
Tél. : 06 70 73 01 73
Victoria.bareille@maarc.fr



Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 11 000 établissements et services** employant plus de **330 000 professionnels** dans cinq secteurs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficace à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN 66**, qui inclut la **CCN 79**, et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez toutes nos informations sur [nexem.fr/](https://www.nexem.fr/)

11 000
établissements
et services

330 000
salariés

Suivez-nous sur :

- [Twitter @Nexem_actu](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)



LE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF EN PAYS DE LA LOIRE

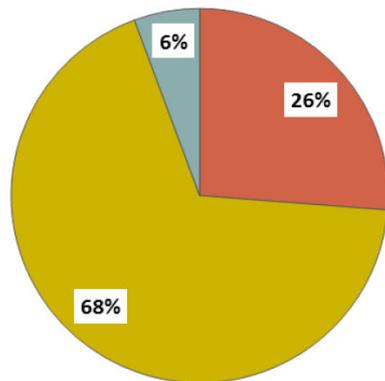
Le secteur sanitaire, social et médico-social

Sources : Répertoire FINESS avril 2018, SAE 2016



2 253

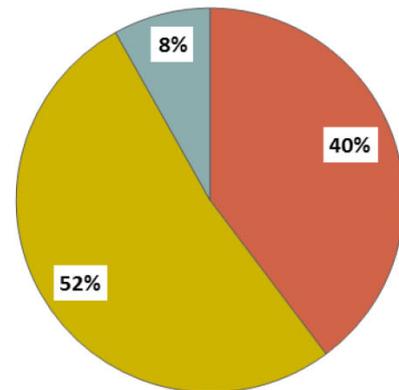
établissements et services



72 132

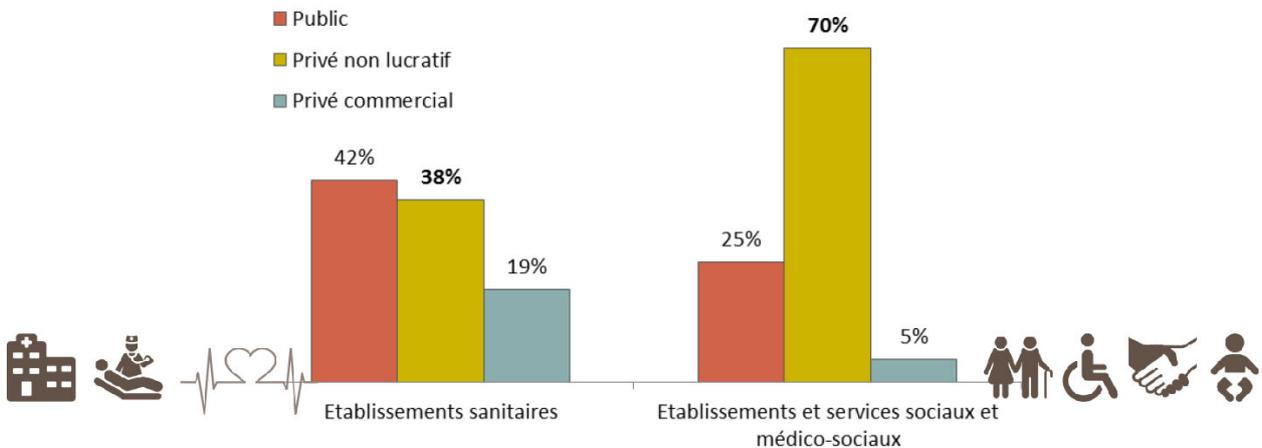
capacités installées
(lits/places/solutions)

Public
Privé non lucratif
Privé commercial



70% des structures sociales et médico-sociales
de la région sont de statut PNL

Public
Privé non lucratif
Privé commercial



" Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : il y a urgence ! "

DOSSIER DE PRESSE – 05 OCTOBRE 2021

Le PNL : un acteur majeur de l'économie locale

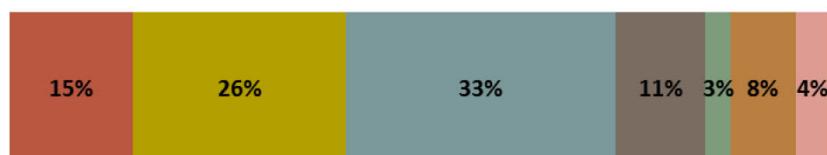
Sources : Unifaf - Enquête Emploi 2017

50 253 salariés exercent en Pays de la Loire au sein du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales PNL (**43 320 ETP**)



+ **17,7%** d'augmentation des effectifs en 5 ans

33% des effectifs sont employés dans le secteur du **handicap**
26% dans le secteur des **personnes âgées**



- Sanitaire
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Protection de l'enfance
- Adultes en difficulté
- Aide à la famille
- Sièges sociaux et organismes de formation



Ludovic LE MERRER, Directeur régional Grand Ouest, Croix-Rouge Française
dir.ouest@croix-rouge.fr | www.croix-rouge.fr



Cécile ALLEMAN, Déléguée régionale, FEHAP Pays de la Loire
paysdelaloire@fehapa.fr | www.fehapa.fr



Marc MARHADOUR, Délégué régional référent, Nexem Pays de la Loire
paysdelaloire@nexem.fr | organisation.nexem.fr



Peggy JEHANNO, Directrice régionale, URIOPSS Pays de la Loire
p.jehanno@uriopss-pdl.fr | www.uriopss-pdl.fr

Maj : 02/04/2021



Descriptions des organismes :

L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire regroupe plus de 200 organismes gérant plus de 700 établissements et services à but non lucratif couvrant le champ de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale.

Ces organismes agissent dans les domaines de l'enfance et de la famille, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la santé, du handicap et de l'accompagnement des personnes âgées ainsi que de la formation des travailleurs sociaux.

La Croix-Rouge française au sein de la région Grand-Ouest (Bretagne/Pays de la Loire/Centre-Val-de-Loire) est forte de 9 000 bénévoles agissant au plus près de la population dans le domaine de l'action sociale et l'urgence-secourisme.

Elle compte également 51 établissements dans le secteur sanitaire, médico-social, social et la formation employant près 1 500 salariés.

Nexem représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels dans 5 secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire. En Pays de la Loire, Nexem représente 108 associations, 581 établissements, 41 590 personnes accompagnées (estimation) soit 13 373 salariés.

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, est une fédération d'employeurs du Privé Solidaire.

En Pays de la Loire, elle rassemble plus de 380 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ayant choisi d'appliquer la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951. Les organismes adhérents emploient près de 13 000 salariés ETP en région.

APF France handicap est présente pour défendre les droits des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire, et offrir des services d'accompagnement humains et innovants.

Notre association en Pays de la Loire, c'est près de 25 établissements et services pour accompagner les usagers et répondre à leurs besoins. Chaque jour, adhérents, élus, salariés, bénévoles, usagers et donateurs œuvrent ensemble, pour les personnes en situation de handicap, dans le but de construire une région plus inclusive et solidaire.